

SALARIÉ.E DU PRIVÉ JE VEUX FAIRE GRÈVE !

Tout.e salarié.e, syndiqué.e ou non, a le droit de faire grève. Ce droit est une liberté individuelle, garantie par la loi. Sanctionner un.e salarié.e pour fait de grève est illégal.

Trois cas de figure possibles :

- **UN SYNDICAT A DÉPOSÉ UN AVIS DE GRÈVE AU PLAN NATIONAL OU AU NIVEAU DE MA BRANCHE PROFESSIONNELLE**

=> Je peux m'associer au mouvement de grève sans avoir besoin de déposer un avis de grève à l'employeur

- **UN SYNDICAT OU UN GROUPE DE SALARIÉ.E.S ONT DÉPOSÉ UN AVIS DE GRÈVE DANS L'ENTREPRISE ME CONCERNANT**

=> Même chose

- **IL N'Y A PAS D'APPEL À LA GRÈVE D'UN SYNDICAT AU NIVEAU NATIONAL, DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE OU DANS MON ENTREPRISE**

=> Deux salarié.e.s au moins doivent signer et envoyer un courrier à la direction de l'entreprise avec une liste des revendications professionnelles associées au mouvement

=> Vous n'êtes pas obligé.e de prévenir à l'avance votre employeur. Mais, à l'heure de l'embauche, il faut prévenir votre responsable direct et lui annoncer que vous faites grève en suivant l'appel national, départemental, de votre branche (commerce, bâtiment, transport...) ou de votre entreprise.

=> Vous pouvez faire grève une heure, un après-midi, une journée... Seule la fraction de salaire concernée peut être retenue.

Quelques conseils complémentaires qui ne sont pas des obligations légales :

- Prévenir un ou des représentant.e.s syndicaux dans l'entreprise. En l'absence de syndicat dans l'entreprise, rapprochez-vous d'un syndicat de votre branche professionnelle ou de votre territoire (ville, département, etc.).
- Informez l'inspection du travail de votre mouvement : **01 41 60 53 00** ou <http://idf.directe.gouv.fr>
- Syndiquez-vous, créez ou rapprochez-vous d'un collectif de salarié.e.s pour être soutenu.e dans votre mouvement de grève.

DES QUESTIONS ? BESOIN D'AIDE ? ENVIE D'AGIR ? REJOIGNEZ L'A.G. INTERPRO DE ST-DENIS !

Les personnes mobilisées contre la loi « travail » à St-Denis ont constitué une assemblée générale (AG) interprofessionnelle ouverte à tou.te.s : travailleurs.euses du privé et du public, étudiant.e.s, chômeuses.eurs, salarié.e.s en CDI, CDD et intérim, avec ou sans papiers, unissons-nous !

CONTACT Facebook : AG interprofessionnelle de Saint-Denis (93)

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Mardi 17 mai : 10h30 – AG interpro à la Bourse du travail de St-Denis (9, rue Génin)
14h : RDV métro École-Militaire, pour manifester jusqu'à Matignon

Mercredi 18 mai : 11h – Rassemblement à République (Paris) contre la manif des policiers
18h – 6^e Nuit debout devant la mairie de St-Denis

Jeudi 19 mai : 6h – RDV métro Basilique quai dir. Université, pour action de blocage économique
10h30 – AG interpro à la Bourse du travail de St-Denis
14h : Manif au départ de Nation (Paris)